

**Territoires, efficacité et simplicité****P4****Budget primitif 2024**

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 19 octobre 2023,

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

**D'ADOPTER**

au niveau du chapitre le Budget primitif pour 2024 équilibré à hauteur de 1 970 323 490 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et 1 367 341 686 € de dépenses et recettes totales en section d'investissement et comportant 802 583 380 € d'autorisations de programme et 892 338 207 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes) ;

**D'AUTORISER**

la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;

**D'AUTORISER**

la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;

**DE FIXER**

le montant maximum des emprunts pouvant être contractés par la Présidente dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 2 juillet 2021, à 264 481 340 € ;

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 10 000 000 € d'autorisations de programme et de 2 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme S600 : « Dépenses imprévues » ;

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 121 725 000 € de crédits de paiement en investissement et 42 000 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des opérations financières ;

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 50 950 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du reversement de la CVAE dans le cadre des transferts Loi Notre ;

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 8 355 299 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du reversement Etat de la réforme apprentissage et de 995 320 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du fonds de solidarité pour la Corse et les Collectivités d'Outre ;

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 15 724 000 € d'autorisations d'engagement et de 11 348 895 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme E103 : « Solution & Co » ;

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 15 724 000 € au titre du programme E103 : «Solution & Co » pour l'exécution du contrat cadre 2023-2025 Solution&Co.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes, Raymond DE MALHERBE

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs